



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

UNSSF, 99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS

## QUATRE PROPOSITIONS POUR LES SAGES-FEMMES ET LA REFONDATION DE L'HOPITAL PUBLIC

Il convient de rappeler l'extrême attachement des sages-femmes à la mission de service public. Elles garantissent par leur investissement quotidien, un accès universel à la santé, s'efforçant malgré des conditions de travail difficiles d'apporter des soins de qualité aux femmes, enfants, parents en devenir. Elles entretiennent une véritable culture du service public.

Dans cette organisation, les sages-femmes aspirent à avoir un rôle bien plus important en matière de recherche afin d'apporter une constante amélioration de la prise en charge des femmes.

Les sages-femmes sont attachées aux valeurs qui sont le fondement de la fonction publique hospitalière :

- **Un statut unique** sur l'ensemble des établissements, c'est un moyen de lutter contre la précarisation qui touche pourtant déjà de nombreux jeunes professionnels
- **Une égalité de traitement dans l'ensemble du service public**
- **La sécurité de l'emploi**

Les sages-femmes souhaitent donc une véritable évolution de statut sans pour autant mettre à mal la protection que représente la fonction publique hospitalière.

La reconnaissance professionnelle a également une dimension salariale, les sages-femmes n'ont pas connu de revalorisation salariale depuis 2015. Il y a donc une nécessité de mettre en phase le niveau de rémunération et les responsabilités. Ces mêmes responsabilités qui n'ont cessé de croître.

Dans le cadre du Plan Ségur de la Santé, l'Union propose quatre grandes actions à l'hôpital public :

- La reconnaissance des urgences gynécologiques et obstétricales
- Le financement socle des maternités
- La création d'un grade unique pour les sages-femmes
- La création d'un temps FIR pour les enseignants chercheurs cliniciens sages-femmes.

## **1/ Reconnaissance des urgences gynéco-obstétricales**

Les services d'urgences gynécologiques et obstétricales ne sont pas actuellement considérés comme de véritables services d'urgence alors que les équipes hospitalières accueillent sans sélection 24h/24, tous les jours de l'année, toute femme se présentant en situation d'urgence y compris psychiatrique, et la prennent en charge notamment en cas de détresse ou d'urgences vitales.

Il s'agit de corriger une aberration d'autant que la prise en charge des urgences gynécologiques permet de coter un forfait ATU (accueil et traitement des urgences).

Nous demandons la valorisation des urgences obstétricales au travers d'un forfait ATU spécifique.

## **2/ Financement socle des maternités**

Il est nécessaire de mettre un terme au tout T2A en périnatalité. La périnatalité, comme le souligne le rapport de la cour des comptes de 2015 n'est pas suffisamment financée pour assurer ses missions.

En effet, les maternités et plus globalement les établissements sont soumis aux fluctuations de la natalité non prévisibles et engendrant des baisses de recettes importantes. Ces dernières conduisent à des décisions sur les ressources humaines souvent dévastatrices et empêchent les services de développer des projets à destination des patientes. Pour en finir avec la précarisation des maternités, il est nécessaire de mettre en place un financement socle qui assure un budget de fonctionnement, et un budget qui serait variable en fonction des activités ou des types de maternité.

## **3/ Création d'un grade unique pour les sages-femmes**

L'UNSSF défend la mise en place d'un grade unique pour les sages-femmes dans la Fonction Publique Hospitalière entraînant une dissociation entre le grade et la fonction.

Pour l'encadrement nous souhaitons la mise en place de trois niveaux :

- Sage-femme coordinatrice de proximité
- Sage-femme coordinatrice de stratégie
- Sage-femme coordinatrice de Pôle

La nomination à ces fonctions entraîne une bonification indiciaire pendant la durée de la fonction. Elle offre la possibilité de pouvoir réintégrer le soin.

L'engagement des professionnel.le.s doit être reconnu en terme de rémunération. Nous demandons une augmentation salariale de 400 euros net / mois.

### **Dissociation du grade et de la fonction /carrière linéaire**

**Profession de santé**

**Reconnaissance / rémunération**

**Filière** : médicale

**Corps** : sage-femme

**Grade** : aucun (carrière linéaire)

**Catégorie** : A

## **4/ Mise en place d'un temps FIR pour les enseignants - chercheurs - cliniciens sages-femmes**

De plus en plus de sages-femmes s'engagent dans des carrières universitaires permettant de dynamiser la recherche en maïeutique. Pour autant, elles exercent souvent leur activité de recherche sur leur temps personnel.

Ces professionnel.le.s doctoré.e.s qui conjuguent recherche et clinique doivent être valorisé.e.s.

L'UNSSF propose la mise en place d'un temps FIR « Formation, Information, Recherche » au même titre que les psychologues - *article 2 du décret n°91-129 du 31 janvier 1991 (D.91-129) et de la circulaire DGOS/RHSS/2012/181 du 30 avril 2012.*

Ce temps permettra à ces professionnel.le.s de prendre en charge 3 types d'activités :

- Travaux de recherches
- Promotion de ces travaux
- Formation en lien avec l'Université

L'UNSSF propose la mise en place d'une grille d'emploi fonctionnel accessible aux titulaires d'un doctorat et ayant une véritable activité de publications.